

Soutenir la parentalité : les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Regroupant parents, professionnels, acteurs institutionnels et associations, les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) visent à organiser une offre territoriale diversifiée, structurée et identifiée à destination des parents, pour les accompagner dans leur rôle éducatif auprès de leurs enfants : groupes de parole, ateliers parents-enfants... Cette offre s'appuie sur des structures mettant en œuvre des actions à destination des parents, pouvant être financées dans le cadre du Reaap.

Une collecte de données d'activité est réalisée annuellement afin de décrire les actions mises en œuvre en direction des parents et financées dans le cadre du Reaap, ainsi que les structures qui les portent.

En 2016, plus de 8 300 actions financées au titre du Reaap ont été réalisées par 4 600 structures. Parmi ces structures, 90 % ont fourni des données d'activité sur le territoire national. Près de la moitié des actions prennent la forme d'ateliers parents-enfants. La thématique la plus souvent abordée est celle de la petite enfance.



On compte 100 Reaap en France, un par département à l'exception de Mayotte. En effet ces réseaux fonctionnent à l'échelle départementale. Ils peuvent être aussi désignés sous le nom de « réseau parentalité », et sont parfois déclinés à une échelle plus locale. Les Reaap combinent la mise en réseau des acteurs du soutien à la parentalité, bénévoles ou professionnels, et la mise en œuvre d'actions à destination des parents. Celles-ci s'adressent à tous les parents et peuvent par exemple prendre la forme de groupes de parole ou de groupes d'échange entre parents, d'ateliers parents-enfants ou de conférences-débats. Dans chaque département, un comité partenarial décide de la validation et du financement éventuel d'actions dans le cadre du Reaap.

La branche Famille de la Sécurité sociale est investie dans les Reaap à la fois en tant que participant aux instances et aux actions, très souvent comme coordinateur des réseaux, mais aussi en tant que financeur. En 2016, elle a financé les Reaap à hauteur de 28,9 millions d'euros¹. Les données d'activité présentées dans cette publication concernent uniquement l'aspect « soutien financier aux actions » des Reaap (20 millions d'euros) et ne portent pas sur la fonction d'animation et de coordination des réseaux.

Afin de suivre cette part de l'activité des Reaap, une remontée nationale de données, centrée sur les structures

et actions financées, est réalisée annuellement par la branche Famille. En 2016, 4 622 structures (dites aussi « porteurs de projet Reaap ») ont reçu un financement au titre d'une ou plusieurs actions Reaap en France [Métropole et départements d'Outre-mer (Dom)]. L'enquête portant sur l'activité des Reaap couvre 90 % d'entre elles, soit 4 155 structures. Les résultats présentés concernent les structures répondantes (encadré 1).

Source des données d'activité Reaap

ENCADRÉ 1

Depuis 2013, un questionnaire est envoyé tous les ans par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) aux structures portant au moins une action financée au titre du Reaap. Celles-ci renseignent entre janvier et mars leurs données d'activité Reaap pour l'année n-1. Les caisses d'Allocations familiales (Caf) valident les informations fournies. Seules les structures et les actions Reaap validées par la Caf sont gardées dans la base de données. Une structure peut porter une ou plusieurs actions financées au titre du Reaap. Pour les données d'activité 2016, les taux de réponses varient de 47 % à 100 % des structures selon les départements, mais les trois quarts des départements ont un taux de réponse supérieur à 87 %. Les chiffres présentés ici ne sont pas redressés. Les résultats correspondent aux structures répondantes et ne sont donc pas exhaustifs sur la France entière (taux de réponse de 90 % des structures). Quasiment un quart (24 %) des structures percevant un financement Reaap portent également un contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas), un autre dispositif d'accompagnement des parents financé par les Caf.

Une diversité de structures porte des actions Reaap

En 2016, la moitié des réseaux départementaux comptent plus de 55 structures qui portent des actions financées dans le cadre des Reaap.

Parmi les 4 155 structures répondantes, 29 % sont des associations locales ou de quartier et 26 % des centres sociaux. Les associations affiliées à une tête de réseau nationale (hors centres sociaux) sont également des acteurs assez fréquents (18 %). Les services émanant de collectivités territoriales représentent pour leur part 12 % des structures et les centres communaux d'action sociale (Ccas) 3 %. Les porteurs de projets Reaap sont donc très divers : 12 % relèvent encore d'autres types de structures, tels que des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), des établissements scolaires ou des espaces de vie sociale (Evs).

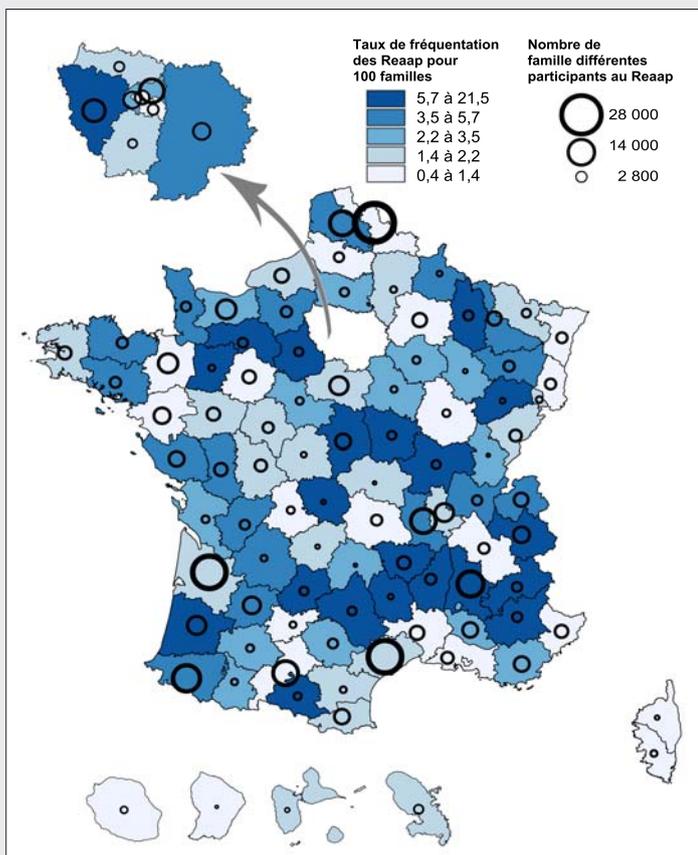
Un tiers des actions Reaap sont nouvelles en 2016

Les actions financées dans le cadre des Reaap doivent être conformes aux principes énoncés dans la charte nationale des Reaap et s'inscrire en cohérence avec le diagnostic territorial partagé, en vue de répondre aux besoins des familles du territoire. En 2016, 8 318 actions financées au titre du Reaap ont été réalisées par les structures répondantes. Un tiers (32 %) de ces actions ont été mises en œuvre pour la première fois en 2016. Les deux autres tiers sont des actions qui existaient précédemment et ont été poursuivies.

Des actions majoritairement animées par des salariés

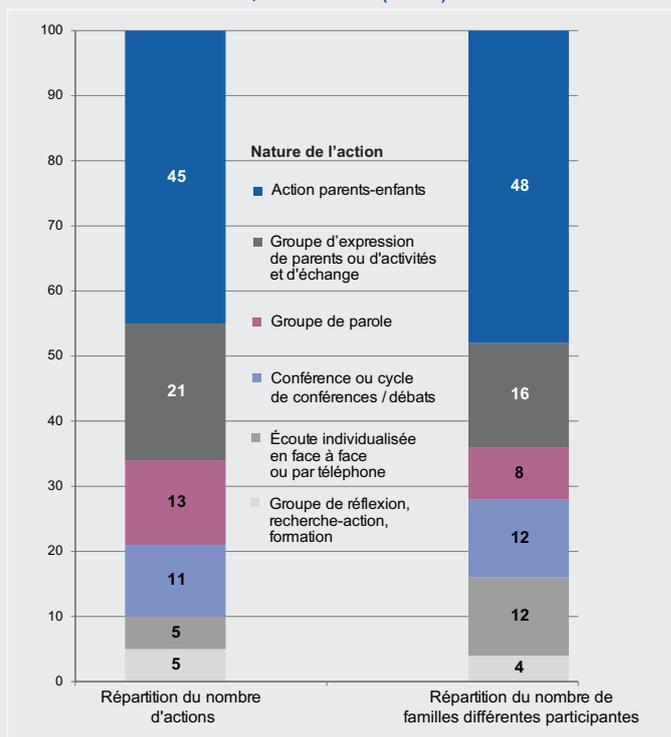
Le Reaap mobilise un nombre important d'intervenants : plus de 49 000 personnes, salariées ou bénévoles, ont animé une

Carte 1 - Taux de fréquentation des actions financées au titre du Reaap pour 100 familles en 2016 et nombre de familles différentes participantes au Reaap, par département



Source : Geofla - Ign 2015. Cnaf - Données d'activité Reaap, 2016, Insee Rp 2012. Champ : structures répondantes.

Graphique 1 – Répartition du nombre d'actions Reaap et du nombre de familles différentes participantes au Reaap selon la nature de l'action ou mode d'intervention en 2016, en France (en %)



Source : données d'activité Reaap, 2016. Champ : structures répondantes. Note : le nombre de familles différentes est comptabilisé au sein de chaque nature d'action, mais une même famille peut avoir fait plusieurs natures d'action dans l'année.

action Reaap en 2016, pour les structures répondantes. La moitié des actions sont encadrées au cours de l'année par plus de trois animateurs différents. Le cas le plus fréquent est l'intervention d'animateurs rémunérés. En effet, plus de la moitié (56 %) des actions sont animées par des salariés uniquement et plus du tiers (38 %) par une mobilisation conjointe de salarié-s et de bénévole-s. Enfin, 6 % des actions Reaap fonctionnent uniquement avec des bénévoles.

Deux familles sur 100 ont participé à une action Reaap

En 2016, au niveau national, 1,7 million de participations aux actions financées au titre du Reaap ont été comptabilisées. Ce chiffre correspond à la somme des présents aux différentes séances des actions proposées par les structures répondantes : une même personne peut donc être comptée plusieurs fois si elle vient à plusieurs séances ou actions. Cela représente 946 100 participants différents soit 523 600 parents et 423 500 enfants. Finalement, les actions financées au titre du Reaap ont touché 448 500 familles, à raison de deux personnes par famille en moyenne (parents et/ou enfants). Ceci signifie qu'en France, deux familles sur 100 ont participé à une action financée au titre du Reaap en 2016². Ce taux de fréquentation des actions Reaap varie selon les territoires (carte 1). Il est généralement plus important dans les départements les moins peuplés, à l'exception des Dom. Parmi les actions Reaap des structures répondantes, près de quatre actions sur dix touchent principalement des familles qui résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les différents modes d'intervention des actions Reaap

En 2016, près de la moitié des actions financées dans le cadre des Reaap sont des actions parents-enfants (45 %, voir graphique 1 et encadré 2). Ce mode d'intervention est aussi

celui qui touche le plus grand nombre de familles. En effet, 48 % des familles ayant participé à une action Reaap ont fréquenté cette nature d'action (graphique 1). Il s'agit des actions pour lesquelles on compte le plus de participations par famille : cinq en moyenne dans l'année (graphique 2). Cela s'explique par le fait qu'enfants et parents d'une même famille assistent ensemble à cette nature d'action, engendrant un nombre de participations plus important.

Les groupes d'expression, d'activité ou d'échanges entre parents sont la deuxième forme d'action la plus répandue dans le cadre des Reaap, ils représentent 21 % des actions. Cette nature d'action concerne 18 % des familles ayant participé à une action Reaap, soit une part proche de la part représentée par ces actions.

À l'inverse, 13 % des actions prennent la forme de groupes de parole, mais ceux-ci concernent seulement 8 % des familles ayant participé aux actions Reaap. De par leur nature, ces actions se déroulent en comité restreint : la moitié des actions accueillent moins de 15 familles participantes (graphique 2). Les parents assistent à des réunions régulières, animées par un professionnel, pour aborder des sujets liés à la parentalité. Le but est d'offrir aux parents un espace d'écoute et d'échange sur les difficultés et les solutions trouvées dans leur expérience de parents. Les groupes de parole, comme les groupes d'expression, d'activité ou d'échanges entre parents font l'objet d'environ trois participations par famille au cours de l'année. Il s'agit donc plutôt d'actions fréquentées sur la durée mais de façon assez peu intensive.

Les conférences-débats ou les cycles de conférences-débats comptent pour 11 % des actions financées dans le cadre du Reaap et 12 % des familles participantes. Elles regroupent un nombre de familles important puisque la moitié de ces actions rassemble plus de 32 familles participantes. En revanche, en moyenne on compte pour ces actions seulement 1,8 participation

Définition des natures d'actions Reaap utilisées dans le cadre des données d'activité

Groupe de parole de parents

Groupes de parents participant à des réunions régulières, animées par un professionnel pour aborder des sujets liés à la parentalité. Le but est d'offrir un espace d'écoute, d'expression et d'échange sur les difficultés rencontrées et les solutions trouvées dans leur expérience de parents.

Groupe d'expression de parents ou d'activités et d'échanges entre parents

Ce type de groupes rassemble des parents autour d'un thème de débat permettant, d'échanger sur leurs expériences de parents. Les actions mobilisant des activités culturelles ou artistiques dans l'objectif d'aborder le rôle de parent sont également intégrées.

Groupe de réflexion, recherche - action, formation

Il s'agit d'actions impliquant les parents dans la construction de savoirs autour de la parentalité, telles que les universités populaires de parents.

Action parents-enfants

Il s'agit d'actions réunissant des parents et leurs enfants dans le but de favoriser la relation parent-enfant. Elles peuvent prendre la forme d'ateliers ou de sorties par exemple organisées dans des équipements de quartier comme des ludothèques, des médiathèques ou des lieux d'accueil parents-enfants (Laep). Elles peuvent également recouvrir des temps d'échanges collectifs entre parents et enfants ou adolescents.

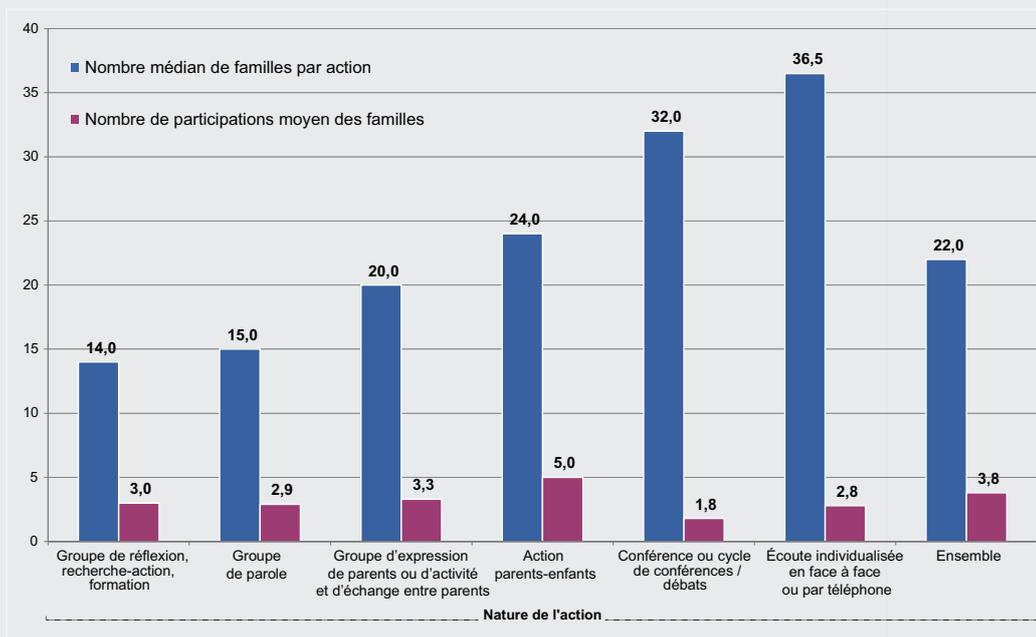
Conférences-débats ou cycle de conférences-débats

Il s'agit d'actions réunissant un expert de la question abordée et des parents, prenant la forme d'une conférence associée à un temps d'échange entre les participants et l'expert.

Écoute individualisée en face à face ou par téléphone

Il s'agit d'une écoute individualisée proposée aux parents à travers une permanence physique ou téléphonique pour aborder les questions ou problèmes rencontrés dans leur vie de parent.

Graphique 2 – Nombre médian de familles différentes participantes à une action Reaap et nombre moyen de participations des familles au cours de l'année selon la nature de l'action ou le mode d'intervention en 2016, en France



Source : données d'activité Reaap, 2016. **Champ** : structures répondantes. **Lecture** : la moitié des actions parents-enfants réunissent plus de 24 familles différentes au cours d'une année. En moyenne, on compte cinq participations par famille à cette nature d'action au cours de l'année (participation des parents et des enfants confondue).

dans l'année : il s'agit donc d'une nature d'action fréquentée ponctuellement par les familles.

Enfin, l'écoute individualisée ou encore les groupes de réflexions et les recherches-actions sont des modalités moins fréquentes, respectivement 5 % et 4 % des actions. L'écoute individualisée par téléphone ou en face à face concerne toutefois 12 % des familles participantes, ce qui en fait la nature d'action où le nombre médian de familles par action est le plus important. La moitié des actions d'écoute individualisée concernent plus de 37 familles. Cette situation s'explique par le caractère parfois départemental de ces actions et par leur déroulement continu sur l'année.

Une enquête menée auprès des parents (Crépin A., Moeneclaey J., 2016) montrait qu'en matière d'accompagnement à la parentalité plusieurs formats d'actions leurs apparaissent pertinents : des échanges individuels avec un professionnel (santé, social, éducation...) pour 33 % des parents interrogés, l'accès à des informations utiles sur Internet pour 33 %, des activités avec leur-s enfant-s au sein d'un groupe parents-enfants pour 29 %, et des échanges avec d'autres parents en présence d'un professionnel pour 26 %.

Des actions réparties dans plus de 2 000 communes

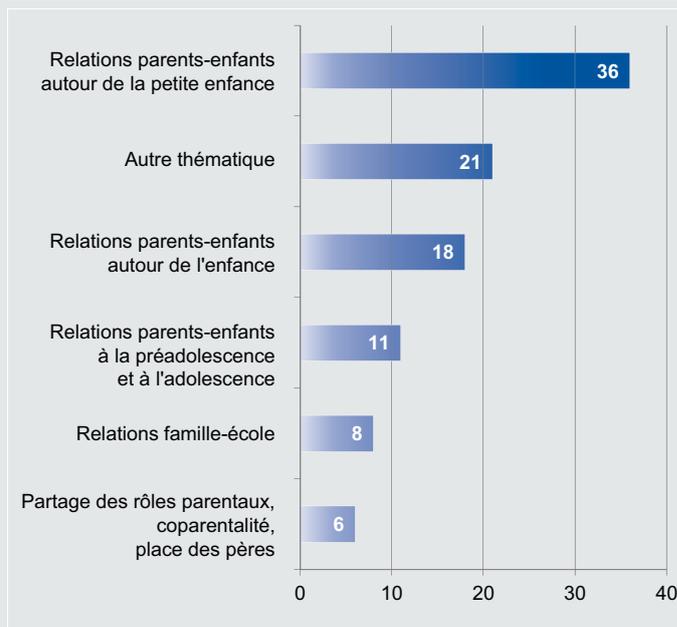
D'après les données d'activité, les actions financées au titre du Reaap se sont déroulées dans 2 020 communes différentes pour les structures répondantes. Leur portée territoriale est plus ou moins large³ : une action peut concerner les familles d'un quartier, d'une commune ou d'un département entier. En 2016, 23 % des actions avaient une vocation départementale. Les différentes natures d'actions sont proposées sur l'ensemble des départements, à quelques exceptions près : l'écoute individualisée et les groupes de réflexions ou de recherche-action sont eux présents sur 80 % des départements.

Les actions parents-enfants sont les plus répandues sur le territoire national : dans 1 418 communes différentes au moins une action de type « parents-enfants » a eu lieu, soit 70 % de l'ensemble des communes où une action Reaap s'est déroulée. Les conférences-débats ou les groupes de parole représentent des actions géographiquement moins répandues puisqu'elles ont concerné respectivement 627 et 620 communes, soit pour chacune 31 % de l'ensemble des communes où se déroule au moins une action Reaap. Parmi les communes où a lieu au moins une action Reaap, en moyenne deux natures d'actions différentes sont proposées.

La thématique la plus souvent abordée est la petite enfance

Au-delà des modes d'intervention présentés ci-dessus, quels sont les sujets abordés lors d'une action Reaap ? Pour les structures répondantes, la thématique la plus souvent traitée est la relation parents-enfants autour de la petite enfance.

Graphique 3 – Répartition des participations aux Reaap selon la thématique en 2016, en France (en %)



Source : données d'activité Reaap, 2016. **Champ** : Champ : structures répondantes. **Note** : le nombre de familles différentes est comptabilisé au sein de chaque nature d'action, mais une même famille peut avoir fait plusieurs natures actions dans l'année

Parmi les 1,7 million de participations au Reaap, 36 % concernent ce sujet (graphique 3). L'enfance et l'adolescence représentant respectivement 18 % et 11 % des participations aux actions Reaap. En outre, 8 % des participations ont porté sur les relations familles-école et 6 % sur le partage des rôles parentaux et la coparentalité. Enfin, 21 % des participations ont porté sur d'autres thématiques, dont 2 % sur les questions de santé ou de handicap.

Mélanie Bérardier ■
Jeanne Moeneclaey ■
 Cnaf – Dser

■ Notes

- (1) Il s'agit des dépenses de la branche Famille, qui comprennent le financement des actions, le volet animation et les fonds locaux ou propres des Caf.
- (2) Le nombre de familles ayant participé à une action financée au titre du Reaap est mis en regard avec le nombre de familles considérées dans le recensement de l'Insee, il s'agit des familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans : les personnes et les familles qui auraient participé à plusieurs actions Reaap ont pu être comptabilisées plusieurs fois. En revanche, celles ayant participé plusieurs fois à une même action ne sont comptabilisées qu'une seule fois.
- (3) La localisation communale des actions d'écoute individualisée n'est pas analysée puisque cette action est souvent réalisée par téléphone.

■ Pour en savoir plus

Crépin A., Moeneclaey J., 2016, Les attentes et besoins des parents en matière d'accompagnement à la parentalité, *l'e-ssentiel*, n° 165.

Directeur de la publication
Vincent Mazauric
Directeur de la publication délégué
Bernard Tapie

Rédactrice en chef
 Lucienne Hontarrède
 Maquettiste
 Ysabelle Michelet

Contact :
 lucienne.hontarrede@cnaf.fr

Cnaf - 32 avenue de la Sibelle
 75 685 Paris Cedex 14
 Tél. : 01 45 65 52 52
 N° ISSN : 1638 - 1769